



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0435

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Démarche éco-cité - Réhabilitation BBC de la Cité Perrache - Attribution d'une subvention d'investissement au maître d'ouvrage GrandLyon Habitat - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0435**

commission principale : urbanisme

objet : **Démarche éco-cité - Réhabilitation BBC de la Cité Perrache - Attribution d'une subvention d'investissement au maître d'ouvrage GrandLyon Habitat - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lancée par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement en octobre 2008 à l'issue du Grenelle de l'environnement, la démarche EcoCité s'inscrit dans le cadre du plan développement durable de l'État.

En 2010, cette démarche intègre le programme "Ville de demain", qui permet de financer les projets d'investissement des EcoCités, projets innovants, démonstrateurs et répliquables.

En février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a répondu au second volet de l'appel à projets Eco Cité et a rejoint le réseau de 19 Ecocités française. Le cahier des charges "Ville de demain" précisait ainsi que "le financement de projets démonstrateurs et exemplaire doit favoriser l'évolution des usages et des pratiques urbaines afin de développer une ville saine, économe, adaptable, robuste, abordable, attractive, grâce à une approche intégrée et innovante des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat."

Le projet de rénovation niveau BBC de la Cité Perrache, sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon Habitat, a été sélectionné lors du Comité de pilotage national du 29 mars 2013 et a fait l'objet d'une décision du Premier Ministre datée du 13 mai 2013. La Communauté urbaine s'est engagée à compléter le financement de l'État sur ce projet.

La Cité Perrache, ensemble de 275 logements répartis sur 7 bâtiments datant de 1934, représente en effet une opération pilote de réhabilitation énergétique performante dans le quartier de Sainte Blandine à Lyon 2ème.

Courant 2013, l'attribution de crédits "Ville de demain" dans le cadre de l'appel à projets éco-cité, à hauteur de 2,9 M€, a permis à Grand Lyon Habitat l'élaboration pour cet ensemble d'un projet de rénovation ambitieux (BBC rénovation), permettant une réduction des consommations annuelles après travaux de 73%. Près des deux tiers des travaux concernent l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. Le tiers restant concerne la mise aux normes et l'amélioration de la qualité des logements.

Ce projet d'éco-rénovation, fera l'objet d'un démarrage de travaux fin 2014. Il contribuera à établir une stratégie reproductible à l'échelle de l'agglomération lyonnaise aux niveaux technique, réglementaire et financier.

La Cité Perrache est également un des démonstrateurs du projet Lyon Smart Community en partenariat avec le NEDO, agence japonaise de soutien à l'innovation (homologue de l'ADEME en France), et Toshiba. Cet ensemble de bâtiments sera équipé d'un dispositif de suivi des consommations d'énergie et d'eau en faveur de tous les occupants.

La durée des travaux, d'un montant prévisionnel de 13 370 000 € HT, est estimée à 44 mois. Le budget total TTC de l'opération est de 18 541 151 €.

La communauté urbaine apporte son soutien :

- aux travaux de rénovation du bâti visant le niveau BBC rénovation,

- à l'équipement des habitants en dispositifs de suivi de leurs consommations d'eau et d'énergie (projet NEDO).

Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (en €)	Partenaires /origines du financement	Montant (en €)
Etudes/ingénierie	870 288	Fonds Ville de demain	2 876 805
Investissement (travaux)	13 370 000	Communauté urbaine (accompagnement NEDO pour 50 000€ et Volet Eco Cité sur les travaux pour 1 723 195 €)	1 773 195
Maitrise d'œuvre	886 510	Région	350 000
Autres	1 308 520	Dégrèvements TFPB	1 855 296
Actualisations/révisions	817 599	CEE	185 412
TVA	1 288 234	Prêt PAM	880 443
		Fonds propres GLH	10 620 000
TOTAL TTC	18 541 151	TOTAL TTC	18 541 151

Dans le cadre de la convention programme éco-cité, la Communauté urbaine s'est engagée à compléter le financement de ce projet à hauteur de 1 773 195 euros, décomposés de la façon suivante :

- 1 723 195 € pour les travaux de rénovation du bâti au niveau BBC,
- 50 000 € pour l'équipement des habitants en dispositifs de suivi de leurs consommations d'eau et d'énergie (projet NEDO).

Cette subvention sera versée en fonction de l'avancement des travaux, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 500 000€ en 2015 sur justificatif de l'ordre de service, 500 000 € en 2016 et 773 195 € en 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve

- la poursuite du programme de réhabilitation prévu dans le programme d'investissements d'avenir "Ville de demain" délibéré par le conseil communautaire en date du 27 mai 2013,

- l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 773 195€ nets de taxes au profit de Grand Lyon Habitat pour la rénovation BBC de la Cité Perrache sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon Habitat, dans le cadre partenarial de la démarche Ecocité,

- la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Grand Lyon Habitat.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation totale d'une autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant de 1 773 195 € en dépense à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 500 000 euros

2016 : 500 000 euros

2018 : 773 195 euros

sur l'opération n° 0P14O4665.

4° - Les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015, 2016 et 2018 - comptes 204 1412 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.